Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_13-DE

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2025
DELIBERATION DCS 25_06_27_13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à Segré-en-Anjou-Bleu le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**		x	
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant		x	
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	x		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**	x		
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**	x		
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 13
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoir : 1 (de F AUBRY à Y MARY)
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 20 juin 2025

OBJET : REMISE GRACIEUSE SUR FACTURES D'UN ABONNE DU LOUROUX BECONNAIS

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Président expose :
L'école privée Noël Pinot du Louroux Béconnais n'a pas été facturé de ses consommations d'eau et assainissement depuis mars 2020, faute d'un abonnement dédié : consommation et abonnement eau et assainissement pour un montant total de 9 181,85 € HT.

Une réunion s'est déroulée le 21 mai 2025 en mairie de Val d'Erdre Auxence lors de laquelle il a été convenu de présenter le sujet au Comité syndical du 27 juin.

Dans un souci de reconnaissance de la co-responsabilité du SEA dans cette situation et afin de solder le dossier, le président et les vice-présidents du SEA proposent aux élus du Comité de :

- Emettre une facture à payer intégralement par l'OGEC pour la dernière période de facturation réalisée sur la commune du Louroux (Du 12/12/2023 au 18/11/2024 soit la même période que celle facturée à l'ensemble des usagers du Louroux Béconnais,) soit 1466,92 € HT et 1575 ,80 €TTC
- Annuler l'abonnement sur la période restante au titre de la reconnaissance qu'une partie du service du n'a pas été fournie par le SEA soit 426.91€ HT et 458.51€TTC
- Prendre à sa charge 1/3 du montant facturé sur la période du 5/03/2020 au 12/12/2023 hors abonnement soit 2429,34€ HT et 2609.07€ TTC)
- Laisser la commune du Louroux / Val d'Erdre Auxence définir avec l'OGEC dans quelle mesure elle participe à tout ou partie de la prise en charge des 2/3 restant, qui seront facturés à l'OGEC.
- Conditionner les dispositions ci-dessus à la régularisation par l'OGEC de sa demande d'abonnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le président, ou son représentant, à accepter une remise gracieuse pour un montant total de 2856.25€HT et 3067.58€TTC sur la facture de l'école privée Noel Pinot du Louroux Beconnais selon les modalités définies ci-dessus,**
- **Autorise le président, ou son représentant à inscrire le montant de la facture faisant l'objet d'une remise gracieuse en « subventions de fonctionnement exceptionnelles » au chapitre 67**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la Présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Signé électroniquement par : Thierry Gallard
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Liste des délibérations affichée le même jour

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_13-DE